

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON

Le Maire de la Commune certifie avoir invité le 21 septembre 2009 les membres du Conseil Municipal à se réunir le 29 septembre 2009.

L'an deux mille neuf, le 29 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Monique PIOT, Maire.

**Étaient Présents** : Jean-Pierre TROUCHE, Yann DUMAS, Madeleine OLANIER, Francis CAMMAL, Gabriel GOLDSCHIEDER (procuration de M. VALERY), Sophie MALGOURIS, Eliane COGNOT, Michel LE ROUX, Alain LELOUP, Philippe MOREAU, Catherine PESCHER (procuration de M. BONLIEU), Stéphanie WURPILLOT, Corinne HARRY, Jean-Marie PINON, Bernadette CORJON, Jean Paul PINAUD, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Emmanuel VALERY (a donné procuration à M. GOLDSCHIEDER), Xavier BONLIEU (a donné procuration à Mme PESCHER)

Catherine PESCHER est élue secrétaire de séance.

Mme PIOT met au vote le compte rendu de la séance précédente. M. LE ROUX refuse de le signer car, il trouve que ce qui a été écrit, concernant la réhabilitation des trottoirs rue du 11 Novembre, n'est pas le reflet de ce qui a été dit lors du conseil précédent. Avant même le vote du budget, des plans, intégrant l'évolution du projet, permettaient de voir que l'estimation de 50 000 € inscrite au budget était insuffisante. Il regrette que les 150 000 € qu'il avait personnellement estimés n'aient pas été inclus dans le budget. Mme CORJON refuse pour les mêmes raisons de signer le compte rendu.

Le compte rendu est adopté à 17 voix.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

\* Mme PIOT demande au conseil, qui approuve à l'unanimité, l'inscription à l'ordre du jour de l'autorisation de signer le contrat informatique de la bibliothèque.

\* Comme convenu dans la délibération attribuant une subvention exceptionnelle à la Fraternelle Nogentaise, Mme le Maire fait le bilan du centenaire. Cette manifestation a engagé 16806,86 € de dépenses et généré 12 942 € de recettes, soit un déficit de 3864, 86 € duquel doit être déduite la subvention municipale de 3500 €. Soit une opération déficitaire à hauteur de 364,86 €.

\* Mme PIOT rappelle aux Conseillers que chaque nogentais dispose en mairie d'une entrée gratuite à Arbofolia, valable jusqu'à fin Novembre.

\* Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a pris l'arrêté de mise en enquête publique du projet de révision simplifiée du P.O.S. Cette enquête se déroulera du 19 octobre au 20 novembre inclus. M. ARNOULD commissaire enquêteur tiendra des permanences les : Lundi 19 octobre de 15h à 18h, Jeudi 29 octobre de 16h à 19h, Samedi 7 novembre de 9h à 12h, Vendredi 20 novembre de 15h à 18h. La demande de dérogation sollicitée en commission des sites a été accordée.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE POUR LA REALISATION D'UN TERRAIN DE TENNIS COUVERT**

Après en avoir délibéré, M. LE ROUX ne prenant pas part au vote au motif de l'absence de vision budgétaire à 5 ans, le conseil municipal décide, à 16 voix pour, 2 abstentions (Mmes COGNOT et CORJON) : la réalisation d'un terrain de tennis couvert sans club house, avec auvent, et d'autoriser Mme le Maire à signer le marché, tout avenant et tout document y afférent, avec les entreprises suivantes :

**Programme** : Construction d'un terrain de tennis couvert

*Lot 1 : Réseaux Extérieurs*

*Entreprise retenue : Entreprise TINET*

*Z.I. – B.P. 53*

*45210 FERRIERES*

*Montant du marché T.T.C.: 7 536 € intégrant l'option 2*

*Lot 2 : Bâtiment*

*Entreprise retenue : Entreprise LAFRANQUE S.A.*

*46, ave des Frères Lumière*

*78190 TRAPPES*

*Montant du marché T.T.C. : 400 724,70 € intégrant les options 2 et 3*

*Lot 3 : Sol sportif et équipements*

*Entreprise retenue : Euro 2000*

*Z.A. Les Places*

*41500 SUEVRES*

*Montant du marché T.T.C. : 27 943,10 €*

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Au cours des débats M. LE ROUX a exprimé son intérêt pour le projet et ses craintes que cet engagement financier ne grève le budget pour les années à venir. Il aurait souhaité une projection financière sur 5 ans. Mme PIOT a fait le point sur l'état de l'endettement qui permet sans problème d'engager le projet.

M. LE ROUX s'inquiète pour le financement des projets en cours d'étude. M. PINAUD aurait souhaité connaître le montant du capital qui peut être emprunté en fonction des capacités de remboursement de la commune, il craint que la commune se heurte au problème du financement du regroupement scolaire.

Mme COGNOT demande des précisions sur le plan de financement de ce projet, et notamment les subventions : des demandes de subvention ont été faites auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

M. GOLDSCHIEDER a entrepris des démarches auprès des banques, et travaillera sur une analyse prospective en fonction des propositions bancaires.

M. MOREAU rappelle que le tennis couvert a été inscrit au budget 2009 et que la commission a œuvré pour réduire le coût de cette opération. Le projet de regroupement scolaire devra être réfléchi en fonction des moyens de la commune. Il est important de savoir ce que l'on peut rembourser, mais opposer les projets, est dommage. De plus la capacité d'autofinancement de la commune ainsi que son taux d'endettement sont connus et confortables. M. GOLDSCHIEDER rappelle que la bonne santé financière de la commune est en grande part due à la renégociation des emprunts par son prédécesseur.

M. PINAUD demande que ce travail de projection soit réalisé pour la médiathèque.

### **DECISION MODIFICATIVE N°3 : BUDGET PRINCIPAL**

#### **Objet Remboursement de subvention à la Région**

<b>Chapitre</b>	<b>Code compte</b>	<b>Dépense ou recette</b>	<b>Libellé imputation</b>	
022	020	Dépenses	Dépenses imprévues	-2 150 €
13	1322	Dépenses	Région	- 2 150 €

	<b>Budget primitif - chapitre</b>	<b>nouvel alloué - chapitre</b>
Chapitre 020	13 981 €	11 831 €
Chapitre 13	0	2150 €

En 2006, la Région centre a attribué une subvention à la commune pour la réalisation du projet «un lycéen, un arbre». Celui-ci prévoyait des aménagements autour des étangs ainsi que le changement des arbres rue Georges Bannery. Malheureusement, les délais de réalisation ont été dépassés, il faut donc rembourser une partie de cette subvention soit 2150 € environ, qui avait été versée d'avance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la présente décision modificative.

## **CONTRAT DE SOUSCRIPTION « CA CERTIFICAT »**

La liste des procédures administratives nécessitant une signature électronique ne cesse de s'élargir, il en va ainsi de la procédure de dématérialisation des marchés publics. Ce certificat permettra de signer les marchés par voie dématérialisée.

Mme le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer un contrat avec le Crédit Agricole « CA certificat » pour l'obtention d'une signature électronique sur clef USB.

Ce contrat prévoit les modalités d'obtention du certificat ainsi que le montant de l'abonnement annuel qui s'élève à 100 € par an.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer ledit contrat.

## **CONTRAT SEGILOG POUR LA BIBLIOTHEQUE**

En 2003, la bibliothèque a été dotée de matériel informatique et d'un logiciel fourni par la Société SEGILOG. Il convient de renouveler le contrat d'acquisition de logiciel et de prestation de service pour 3 ans. La cession du droit d'utilisation, s'élève à 580,50 € H.T. par an, la maintenance et formation à 64,50€ par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer ledit contrat.

M. MOREAU, rejoint par M. LE ROUX, suggère dans ces cas de solliciter la concurrence pour faire baisser les prix.

## **INTERCOMMUNALITE**

Lors du dernier conseil communautaire, il a été décidé d'instaurer la taxe sur les ordures ménagères aux bâtiments communaux. Le compte rendu de cette réunion sera transmis dès réception par la mairie.

Nogent sur Vernisson est la prochaine commune programmée dans la campagne de diagnostics des assainissements non collectifs.

Il est fourni aux conseillers un dossier de présentation de l'étude préalable à une O.P.A.H. confiée par la communauté de Communes au cabinet UDAH-PACT.

## **QUESTIONS DIVERSES**

• Questions de M. LE ROUX à M. CAMMAL :

- où en est le site Internet, pourquoi ne peut-on plus y accéder ? Le nouveau site est en cours de finalisation. L'adresse a été redirigée, c'est pourquoi on ne peut plus accéder à l'ancien site. Il y a 48 heures de coupure. Le site sera donc en ligne très prochainement
- 2 ou 3 élèves du Chesnoy domiciliés à Nogent ont des problèmes de transport. Pour le moment ils pratiquent le covoiturage. Que peut-on faire pour eux ? En mairie on a demandé aux personnes de faire un courrier pour faire suivre la demande au Conseil Général. Une seule a donné suite. Mme PIOT fera une demande au Conseil Général au vu des demandes écrites des familles.
- M. CAMMAL donne lecture d'un courrier d'une famille nogentaise qui s'étonne que les tarifs de la cantine soient les mêmes pour les enfants de maternelle et d'élémentaire. Mme WURPILLOT rappelle que si un enfant de maternelle mange moins, il demande une attention plus importante. Or les tarifs cantine, outre le coût du repas, incluent le coût global du service.
- M. CAMMAL informe les conseillers
  - de la reconduction du spectacle de Noël pour les enfants de Nogent. Il aura lieu au gymnase le 18 décembre et sera suivi d'une distribution de friandises par les conseillers. M. LELOUP propose que, comme l'année dernière, l'Office de Tourisme invite le Père Noël.
  - Jeudi 1<sup>er</sup> Octobre, à 19 h au château, en partenariat avec le Comité de Jumelage aura lieu la présentation du film du séjour des jeunes à Castleblayney. Tous les Conseillers ont été conviés.
  - L'Avant Projet Sommaire de la médiathèque ayant été validé, l'architecte travaille actuellement à l'avant projet détaillé.
  - Le groupe de travail en charge de l'étude du projet de regroupement scolaire s'est réuni le 15 septembre 2009 pour définir une méthode de travail. Une deuxième réunion est programmée le 8 octobre. Un conseil en commission sera organisé d'ici la fin de l'année pour présenter l'avancement du projet.
- M. PINAUD demande si, avant les crues, il serait possible de nettoyer le Vernisson ? Mme PIOT rappelle que les travaux de rivières doivent être effectués par le syndicat du Puiseaux-Vernisson et sont programmés au printemps.

- M. LE ROUX demande où en est le projet de centre socio culturel. M. CAMMAL indique que depuis la remise du pré programme le dossier n'a pas avancé. Les remarques qu'il a reçues ont été transmises à la communauté de communes.
- M. PINAUD voudrait savoir combien de temps le cirque installé en Zone Artisanale doit rester ? M. TROUCHE précise que la 4C a été avisée, ils devaient partir fin août mais sont toujours là. M. MOREAU rappelle qu'ils utilisent des équipements publics, et qu'il ne faudrait pas laisser la situation perdurer.
- M. PINAUD demande s'il ne serait pas possible de demander aux propriétaires du lotissement de l'allée du Vernisson d'entretenir leur terrain. Mme PIOT va essayer de contacter les propriétaires.
- M. LE ROUX demande pourquoi des panneaux de stationnement interdit sont installés devant le magasin « un mariage en or ». M. TROUCHE précise qu'ils sont installés pour sécuriser la descente du car des collégiens durant les travaux rue Aristide Briand.
- M. PINAUD fait remarquer que depuis la rénovation du pont, le muret devant la mairie est encore plus inesthétique. M. TROUCHE confirme la nécessité de réaménager devant la mairie.

Fin de séance 22 heures 30